

# AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

A renvoyer rempli et signé, à la FSU-SNUipp 26 en joignant obligatoirement un **RIB** et le **bulletin d'adhésion**. La reconduction des prélèvements est **automatique** d'une année sur l'autre. Toutefois, vous pourrez suspendre ces prélèvements, sur simple demande de votre part, avant le mois de novembre de l'année suivante.

J'autorise L'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Paielement récurrent

Référence unique Mandat (réservée au créancier) :

## DEBITEUR

NOM- Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

## CREANCIER

**FSU-SNUipp 26**

Maison des syndicats  
17 rue Georges Bizet, 26000 Valence

IDENTIFIANT SEPA : **FR9303T85966A**

## COMPTE A DEBITER

IBAN :

BIC :

Fait le ..... A .....

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

https://26.snuipp.fr le site de la FSU-SNUipp de la Drôme

## Se syndiquer... Vous hésitez ?

**Le mot des secrétaires généraux**

« Unis et massivement syndiqués,

les personnels sont en mesure de relever collectivement les défis auxquels est confrontée l'école et de porter des propositions au bénéfice des personnels, des élèves et des écoles. C'est ce à quoi s'attachent quotidiennement les militantes et les militants du SNUipp-FSU ». Se syndiquer participe à renforcer un outil collectif au service de chacun-e et de toute la profession! C'est aussi avoir la possibilité de participer aux décisions et de s'investir à sa mesure.

### Premier syndicat de la profession parce que proche et disponible

Le SNUipp-FSU représente les 358 687 enseignant-es du primaire, plus de 3 500 PsyEN, 130 000 AESH, les contractuel-les et les PEGC des plus de 50 000 écoles et établissements scolaires français. Le SNUipp-FSU les accompagne quotidiennement dans leur vie professionnelle. Mouvement, promotions, fermetures et ouvertures de classe, temps partiels, formation professionnelle et conditions de travail se jouent à la fois au rythme des décisions ministérielles, académiques et départementales. Le SNUipp-FSU avec une section dans chaque département et avec des délégués dans toutes les instances s'investit et se mobilise, pour répondre au mieux à cette réalité.

**Guislaine David, Blandine Turki, Nicolas Wallet,**

**DES RESSOURCES NUMÉRIQUES**

- ▶ Snuipp.fr
- ▶ Nos réseaux sociaux
- ▶ facebook.com/snuipp
- ▶ @SNUipp\_FSU
- ▶ snuippfsu
- ▶ Néo.snuipp.fr

**DES PUBLICATIONS**

- ▶ Fenêtres sur cours
- ▶ Pour
- ▶ Des brochures thématiques
- ▶ Les lettres d'information

**Le bulletin de la FSU-SNUipp 26**

**« Choc des savoirs »**

**Choc des moyens pour l'École publique**

**Dossier spécial Mouvement départemental**

**Avec le SNUipp-FSU rejoignons la main sur notre métier !**

Changeons l'école avec le SNUipp-FSU 26